

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Séance du 30 mars 2026</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 24 mars 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi <b>30 mars 2026</b> à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <b>Délibération n° 23, 2026</b></p>	<p><b>Etaient présents :</b> Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Clément BRAT, Elsa COHU, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Emilien DUPRAZ, Carole ETTORI, Nicolas GIROD, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Dana RACINE, Sébastien REY-GORREZ</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p><b>Absent(s) excusé(s) :</b> - <b>Secrétaire de séance :</b> Aline BELOUIN</p>

**Objet : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire explique que pour permettre une bonne administration communale, il y a lieu de créer des commissions communales et d'en désigner les membres.

Pour la commission de contrôle des listes électorales, il rappelle que les délégués sont pris au sein du conseil municipal puis nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans et à chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Dans les communes de plus de 1000 habitants, s'il n'y a qu'une seule liste au sein du conseil municipal, comme c'est le cas pour Minzier, la commission est composée de 3 membres.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la composition des commissions communales ci-dessous :

- 1- Education et Vie associative et culturelle : Carole ETTORI (référente) – Véronique LEGENDRE – André MORARD – Dana RACINE  
Réfèrent MJC du Vuache : André MORARD ; Réfèrent « le 120 » : Dana RACINE ; Référénts « Comité des fêtes La Fouine » : Véronique LEGENDRE et Carole ETTORI
- 2- Travaux et environnement : Nicolas GIROD (réfèrent) – André MORARD – Alexandre BAUDET – Axel BAUDET – Clément BRAT – Emilien DUPRAZ
- 3- Social et logements, commerces : Christelle DEROBERT (référente) – Aline BELOUIN – Véronique LEGENDRE – Elsa COHU
- 4- Urbanisme : Sébastien REY-GORREZ (réfèrent) – André MORARD – Géraldine BOCQUET
- 5- Finances : Sébastien REY-GORREZ (réfèrent) – Clément BRAT – Géraldine BOCQUET
- 6- Communication : Aline BELOUIN (référente) – Elsa COHU – Carole ETTORI
- 7- Participation – Consultation : Christelle DEROBERT (référente) – Aline BELOUIN
- 8- CCJ : Carole ETTORI (référente) – Véronique LEGENDRE
- 9- Sécurité et défense : Clément BRAT (réfèrent) – Axel BAUDET – Emilien DUPRAZ – Sébastien REY-GORREZ

10- Commission de contrôle des listes électorales : André MORARD – Géraldine BOCQUET – Dana RACINE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémy COURLET 	Le secrétaire de séance, Aline BELOUIN 
---	--	--